

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É L I B É R A T I O N

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Absents : 3

L'an deux mille vingt -six, le vingt et un mai à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de BADEFOLS D'ANS sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Date convocation : 12/05/2026

Date affichage : 12/05/2026

Présents : GUEHENEUX Maud, CHAMPAGNE Marie, GRANDCHAMP Sylviane, VEZINES Privat, LAFUE Anne-Laure, ROMER Corinne, DESVAUX Rolande, COUSTILLAS Stéphanie, FERENCZI Guilaine, PUJOLS Jean-Louis, GODEY Christelle, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TRENTMONT Estelle, MAGNEUX Marine, CHABANE Betty, BOADA Stéphane, SANCHEZ Claudine

Excusés : AGENEAU Elodie, BOUTOT Daniel, RENON Delphine, MARCOU Laetitia, MULLER Bénédicte, DE SCHOUTHEETE DE Tervarent Elodie

Étaient absents : LAGORCE Michel, CHAMPAGNE Jean-Marie, SEGALLA-GUIDONI Ilaria

Secrétaire de séance :

N° : 2026-013

Objet : Signature de la convention de délégation de compétences Transports scolaires

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NoTRé) ;
Vu le Code des Transports et le Code de l'Éducation qui attribuent aux Régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des périmètres de transports urbains ;
Vu l'article L.3111-9 du Code des Transports ;
Vu l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La convention présentée a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquelles la Région Nouvelle Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de second rang (le SIVOS), certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La convention prendra effet à compter du 01/06/2026 jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028.

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

-AUTORISE la signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la mise en œuvre de transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Adopté à l'unanimité

HAUTEFORT le 21/05/2026

Certifiée exécutoire après transmission à la

Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 22/05/2026
Pour extrait certifié conforme

**La Secrétaire de séance,
Mme Sylviane GRANDCHAMP**



**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

